

ETUDE

MISE EN OEUVRE DU FEDER 2014-2020 ET 2021-2027 EN FRANCE METROPOLITAINE

ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC - APPROCHE THÉMATIQUE

CONNAÎTRE
les programmes européens
2014-2020



NUMÉRIQUE

Phase 1 : Etat des lieux et analyse de la programmation du FEDER 2014-2020 en métropole

 Phase 2 : Diagnostics en vue de la programmation 2021-2027 du FEDER en métropole

Phase 3 : Préconisations pour une meilleure programmation FEDER en métropole en 2021-2027

RAPPORT FINAL JANVIER 2020

SOMMAIRE

1 Rappel du contexte et finalités de la démarche.....	3
1.1 Rappel du contexte et objectifs de la démarche.....	3
1.2 Les différentes phases d'intervention	5
1.3 Statut du présent document	6
2 Diagnostic pour l'accord de partenariat	8
2.1 Améliorer la couverture des territoires par les infrastructures très haut débit et l'accélération des débits.....	10
2.2 Conforter le développement de l'économie numérique et maîtriser la digitalisation de l'économie et l'intégration des technologies d'avenir aux usages pour une meilleure diffusion dans les territoires	13
2.3 Développer l'offre de services numériques locaux de qualité	17
2.4 Soutenir l'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques	23

Le présent document constitue le rapport de diagnostic pour la programmation FEDER 2021-2027. Il est le résultat de l'étape 2 de la prestation relative à la mise en œuvre des programmes européens FEDER en France pour les périodes 2014-2020 et 2021-2027 : Approche thématique, en ce qui concerne le lot n°2 « TIC, Très haut débit, services et usages numériques ». Il a pour ambition d'objectiver les besoins des acteurs et des territoires, les enjeux liés à cette thématique et d'identifier les sujets émergents et les développements stratégiques possibles en vue de l'élaboration de l'accord de partenariat relatif à la programmation 2021-2027.

1 Rappel du contexte et finalités de la démarche

1.1 Rappel du contexte et objectifs de la démarche

Conformément aux objectifs du gouvernement français, la couverture numérique à Très Haut débit doit faire l'objet d'une extension ambitieuse et d'une amélioration de la qualité de service aux horizons 2020 (bon haut débit) et 2022 (très haut débit). Ainsi, le Plan France THD vise une couverture généralisée du territoire d'ici à 2022, en proposant un accès à 30 Mb/s à l'ensemble des ménages, entreprises et administrations. Le gouvernement prévoit aussi d'accompagner la transition numérique des territoires par la dématérialisation des services, l'accompagnement des usagers et des entreprises, le développement de réseaux de lieux d'accueil des publics.

Cette démarche est en cohérence avec l'objectif européen de « *gigabit society* » d'ici 2025. La couverture en Très Haut Débit en 2022 reposera sur la mobilisation de l'ensemble des technologies existantes pour apporter des débits de qualité. La généralisation de fibre optique en zone rurale d'ici 2025 nécessitera par conséquent la mobilisation de fonds supplémentaires.

En France, les crédits FEDER concourent à la réalisation de ces différents objectifs dans le cadre de l'objectif thématique n°2 : « Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité » du règlement UE du 13/03/2013 (Art. 9). **En termes financiers, 923 millions d'euros sont mobilisés sur cet objectif, soit 11% de l'enveloppe FEDER totale, dont 616 M€ consacrés au développement des infrastructures de communications électroniques.**

Objectif Thématique 2 Numérique et TIC – chiffres clés

Objectif thématique / priorité d'investissement	Nombre de PO	Maquette coût total	Taux de programmation coût total	Taux de certification coût total	Maquette UE	Taux programmation	Nombre d'opérations
OT 2 Numérique et TIC	28	2 197	61%	13%	923	46%	817
Pi 2a Infrastructures THD	24	1 572	63%	12%	616	44%	53
Pi 2b Services TIC	8	92	59%	16%	36	74%	144
Pi 2c Usages	26	532	54%	14%	271	46%	620

(en millions d'euros)

Source : CGET – Etat d'avancement des programmes FEDER-FSE au 31/12/2018

L'objectif thématique 2 se décline en 3 priorités d'investissement :

- **La priorité d'investissement 2a, consacrée** au « *déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse [...]* ». Elle concentre les deux tiers des ressources financières (66,7% de la maquette UE) ;
- **La priorité d'investissement 2b-**, liée au développement « *des produits et des services TIC, le commerce en ligne et en améliorant la demande de TIC* ». En pratique, on retrouve notamment des équipements mutualisés d'intérêt régional, des actions renforçant l'écosystème des entreprises du numérique (web, e-commerce, de l'Internet et des Digital Medias, etc.), le développement de produits ou d'applications TIC. Le contenu varie néanmoins fortement selon les stratégies de chaque programme ;
- **La priorité d'investissement 2c** vise le renforcement « *des applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration [...], de la culture en ligne et de la santé en ligne* ». Dans les faits, on retrouve notamment des projets de création de tiers lieux, de plateformes mutualisées, de Learning centers, de développement d'Espaces numériques de travail, de dématérialisation de documents, de modernisation de système d'information, de développement d'outils de médiation culturelle, de numérisation du patrimoine, ... Le contenu donné à cette priorité d'investissement est potentiellement très large.

Sur un montant de fonds UE de 923 M€ maquettés sur la période 2014-2020, 46% ont été programmés au 31/12/2018. **La progression de la priorité « numérique » est inférieure de 7 points au taux de programmation FEDER moyen français** (53% au 31 décembre 2018). Ce taux global masque par ailleurs des situations extrêmement diversifiées. L'OT2 constitue l'objectif sur lequel la programmation est la plus fluctuante d'un programme à l'autre. En effet, nous observons parmi les PO métropolitains :

- **6 programmes affichant des taux de programmation FEDER très élevés (compris entre 80 et 100%)**, tout particulièrement du fait de la programmation rapide des opérations du THD départementales ou régionales (Ex. PO Bretagne, PO Basse-Normandie, PO Auvergne, PO Pays-de-la-Loire, PO PACA, PO Bourgogne...);
- **4 programmes connaissent des retards importants (taux de programmation FEDER < à 20%)**, du fait notamment de blocages ou retards sur le THD. Ex. PO Champagne-Ardenne, PO Lorraine, PO Languedoc-Roussillon, PO Franche-Comté
- **12 programmes affichent des taux de programmation FEDER compris entre 22 et 67%** : Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées, Alsace, Nord Pas de Calais, Corse, Rhône Alpes, Haute-Normandie, Ile de France, Centre Val de Loire, Picardie.

Plusieurs finalités sont associées à ces travaux d'études :

- **Finalité 1 - Analyser finement les facteurs de blocage**

La capacité à démarrer plus rapidement la programmation, à mieux la sécuriser constitue un impératif pour la génération 2021-2027. Pour y parvenir, il faut dresser un retour d'expériences précis des points de blocages, qui sont généralement diversifiés, souvent très techniques, s'appuyer sur les expériences réussies, en analysant les raisons du succès, mais aussi leur éventuelle « transposabilité ». Il convient enfin de repérer les typologies de projets et les cofinancements peu mobilisés à ce jour, à mieux articuler avec les fonds FEDER et de proposer des solutions techniques et stratégiques permettant de lever les points de blocages pour la période 14-20 .

➤ **Finalité 2 - Etablir un diagnostic du déploiement du numérique sur les territoires au regard de l'Accord de Partenariat à venir**

L'actualisation du diagnostic est nécessaire à l'élaboration de l'accord de partenariat. Au-delà du caractère « formel » de l'exercice, et de la nécessité de vérifier la cohérence entre le diagnostic initial (14-20) et la stratégie de l'accord de partenariat, il s'agira ici de parvenir à un constat clair et structuré mais également d'anticiper le besoin d'actualisation du futur AP et le besoin de cohérence avec les diagnostics des programmes.

➤ **Finalité 3 – Proposer des recommandations opérationnelles**

Enfin, ces travaux s'inscrivent dans une finalité opérationnelle : elle doit aboutir à des propositions concrètes pour garantir une programmation 21-27 plus performante, basée sur des propositions argumentées et faisant l'objet d'une véritable appropriation par les différents niveaux d'acteurs. Le périmètre d'intervention de l'étude ne concerne que les PO FEDER-FSE métropolitains.

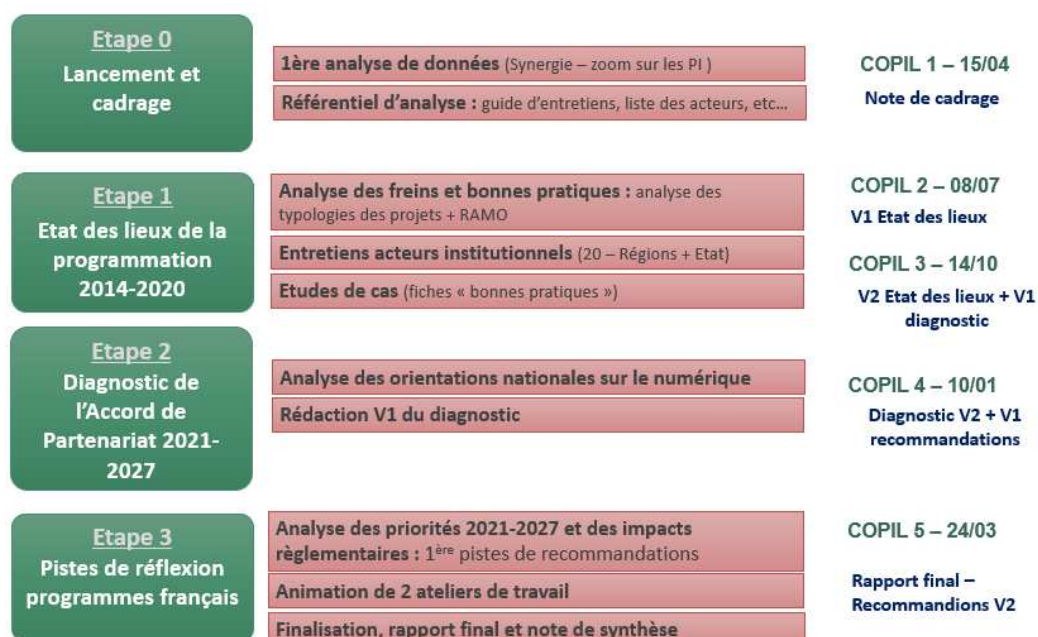
1.2 Les différentes phases d'intervention

La méthodologie d'intervention s'articule autour de 4 étapes :

- **Etape 0** (Avril 2019) : le cadrage et la préparation de l'étude. Elle vise à préparer la conduite des travaux : identifier les types de données issues de Synergie et autres systèmes d'information mobilisables, lister les acteurs ressources et les coordonnées pratiques, affiner la liste des membres du COPIL, etc...
- **Etape 1** (Mi-avril 2019 – Octobre 2019) – objet du présent rapport). Il s'agit de l'étape centrale de l'étude qui va combiner tant des analyses quantitatives (traitements et analyses des données de programmation, analyse des données et informations figurant dans les rapports de mise en œuvre RAMO) que des approches plus qualitatives (entretiens avec les acteurs en charge de la mise en œuvre des actions).
- **Etape 2** (Octobre 2019 – Janvier 2020) : cette étape doit permettre d'actualiser les éléments de diagnostic de l'Accord de Partenariat en cours de construction justifiant les choix stratégiques d'utilisation du FEDER en France pour la période 2021-2027.

- **Etape 3** (Octobre - Mars 2020) : la dernière étape de l'étude va consister à présenter les conclusions, proposer les pistes d'évolution afin d'améliorer la mise en œuvre des projets FEDER en faveur du numérique à horizon 2021-2027.

Schéma récapitulatif de la méthodologie



1.3 Statut du présent document

Le présent document constitue le livrable n°3 « Diagnostic de ...».

Sur la base du diagnostic rédigé pour l'Accord de partenariat de la période 2014-2020, communiqué par le CGET, et dans le cadre de la présente concertation conduite avec les acteurs impliqués, les éléments suivants proposent une mise à jour du diagnostic justifiant les choix stratégiques d'utilisation du FEDER en France pour la période 2021-2027.

Dans un souci de clarté, le diagnostic a été structuré sur la base des orientations soumises par l'équipe de coordination des différents lots/études. Pour chaque thèmes/enjeux traités, la structuration suivante a notamment été proposée :

1. La situation de la France en Europe (situation statistique nationale au regard de la situation européenne) ;
2. Les spécificités infranationales (voire infrarégionales) lorsque cela s'avère opportun ;

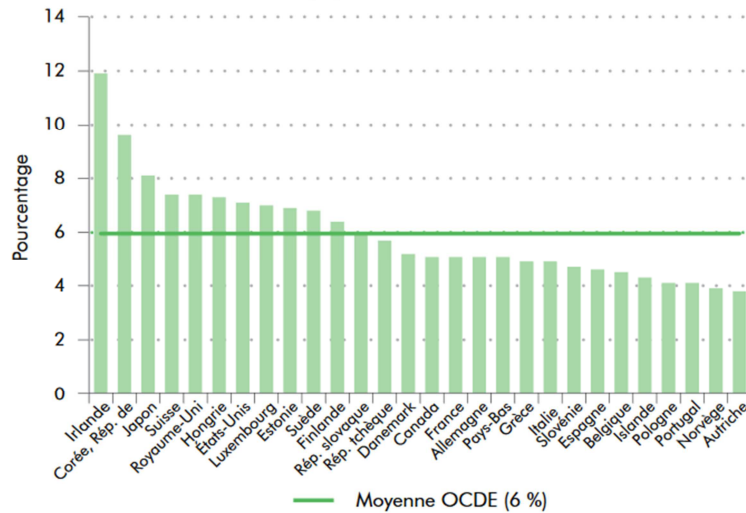
3. Les mesures entreprises au niveau national face aux évolutions contextuelles ou évolutions des normes (plans nationaux, lois, règlements,...) ;
4. Les besoins en développement au regard de la situation française : il s'agit ici de décrire notamment les thématiques et domaines dans lesquels la France devrait s'inscrire.

Enfin, ces éléments de diagnostic s'appuient sur 3 sources d'information :

- les analyses issues du rapport « Etat des lieux » (livrable n°2) et des outils déployés dans le courant du 2^{ème} trimestre 2019 (analyse Synergie, analyse des RAMO, entretiens pilotes et services instructeurs,...) ;
- des échanges avec les ministères impliqués sur la thématique du numérique : Education Nationale, Direction Générale des Entreprises, Recherche et Enseignement Supérieur ;
- des analyses documentaires/données ciblées sur le numérique.

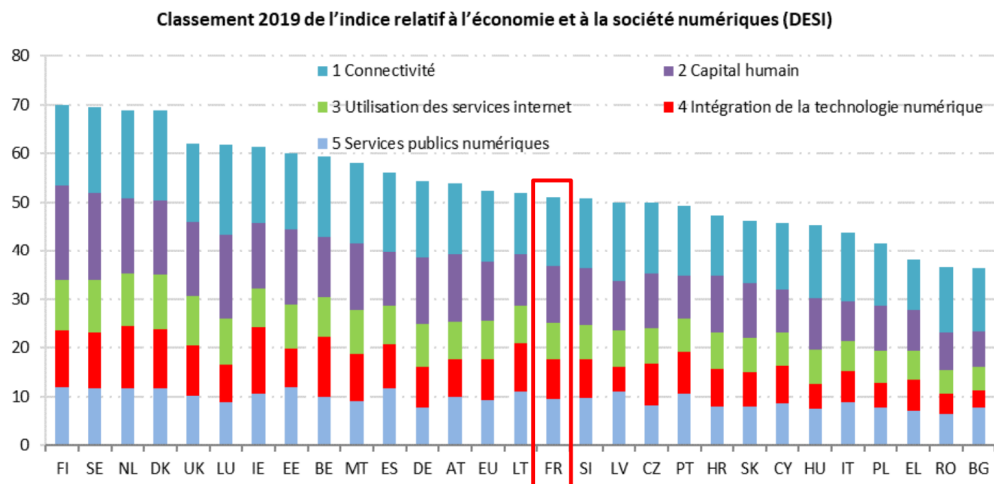
2 Diagnostic pour l'accord de partenariat

En 2011, la France se plaçait au 16^{ème} rang des pays de l'OCDE en ce qui concerne la part du numérique au Produit Intérieur Brut avec 5,5%, légèrement en-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE, derrière l'Irlande (12%), les Etats-Unis (10%), le Royaume-Uni (7%), mais devant l'Italie et l'Espagne¹.



Source : OCDE 2014 - Banque Mondiale - Les dividendes du numérique - 2016

La France occupe la 16^{ème} place sur les 28 États membres de l'Union Européenne (UE) du classement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) 2019 de la Commission européenne, qui porte sur 5 items : la connectivité, le capital humain, l'utilisation des services Internet, l'intégration de la technologie numérique et les services publics numériques. Si ses résultats connaissent une légère progression, la France reste cependant derrière les pays les plus performants de l'Union comme la Finlande, le Danemark ou le Luxembourg².



Source : Commission Européenne - DESI - Digital Economy and Society Index - 2019

¹ Banque Mondiale Rapport sur le développement dans le monde, Les dividendes du numérique, 2016, <http://documents.worldbank.org/curated/en/527621468195004729/pdf/102724-WDR-WDR2016Overview-FRENCH-WebResBox-394840B-OUO-9.pdf>

² Commission Européenne - <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

Cependant, le secteur du numérique connaît une croissance soutenue et assez forte ces dernières années : en 2018, le syndicat professionnel Syntec Numérique notait un développement du secteur (entreprises de conseil et services numériques, éditeurs de logiciels et spécialistes du conseil en technologies) de 4,1 % et les prévisions pour 2019 sont en augmentation, évaluant la croissance à 4,2%³.

Ces deux dernières années, la France a mis en place des initiatives décisives pour accélérer le développement du numérique dans les territoires, en particulier :

- Dans le domaine des infrastructures :
 - Le plan national France Très Haut Débit ;
 - Le New Deal mobile ;
- Dans le domaine des usages :
 - Le plan national pour un numérique inclusif ;
 - Le plan d'investissement dans les compétences ;
 - L'initiative nationale pour la transformation numérique des PME et des micro-entreprises (FranceNum) ;
 - Le soutien au développement de « Fabriques de Territoires » via le programme « Nouveaux lieux, nouveaux liens » ;
 - L'incubateur de services numériques (en lien avec www.beta.gouv.fr) et accélérateur ESS de communs numériques, qui sera porté par la Mission Société Numérique au sein de la future Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. Cet incubateur permettra le développement de start-ups de territoires portés par les collectivités territoriales.
 - La mission Etalab et la plate-forme nationale d'open data www.data.gouv.fr ;
- Dans le domaine des services :
 - Le programme de modernisation des services publics développés par la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de la Communication (DINSIC) (www.demarches-simplifiees.fr, programme « Dites-le nous une fois », programme Start-Up d'Etat (www.beta.gouv.fr,...)) ;
- Dans le domaine des technologies :
 - La stratégie nationale sur l'intelligence artificielle (création des instituts interdisciplinaires de l'intelligence artificielle) ;
 - Le programme PENTA autour de la micro-nanoélectronique (composants silicium)⁴.

A ces programmes s'ajoutent des initiatives qui, sans porter spécifiquement sur le numérique, constituent des cadres de référence en même temps que des incitations au développement du numérique dans les territoires :

- Le programme « Action Cœur de Ville » sur la revitalisation des centres-villes ;
- Le programme « Territoires d'Industrie » ;
- Le programme « Territoires d'Innovation de Grande Ambition » ; Le programme ANRU+ (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) ;
- Le programme French Impact sur l'économie collaborative et l'économie sociale et solidaire ;
- La stratégie nationale de développement du véhicule autonome,...

Enfin, les Régions disposent de nombreux outils stratégiques à travers lesquels s'expriment leurs orientations politiques. Ces outils qui mettent en prospective le territoire régional, sont autant de cadres de référence qui font une place de plus en plus importante au numérique. Ce sont en particulier :

- Les Schémas Régionaux de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) : ces schémas contiennent très souvent des actions sur l'économie numérique, sur l'usage des technologies dans les entreprises et la coopération entre entreprises et laboratoires de recherche, sur les clusters numériques, sur l'intégration du numérique dans les secteurs « verticaux » de l'économie ;

³ Source : Syntec Numérique : <https://syntec-numerique.fr/actu-informatique/bilan-2018-perspectives-2019-0>

⁴ <https://www.entreprises.gouv.fr/numerique/4e-appel-a-projets-penta>

- Les Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) : ils englobent principalement des actions sur le développement des infrastructures Très Haut Débit et parfois des projets sur la « smart city » ;
- Les Stratégies de Spécialisation Intelligente (3S) : elles font une place importante au numérique comme levier de transformation des territoires en focalisant les efforts régionaux sur des technologies et des usages clefs pour le développement régional ;
- Les Schémas Régionaux Climat Air Énergie (SRCAE) : ils commencent aujourd'hui à s'intéresser au numérique comme outil d'analyse, de supervision, de contrôle des dispositifs mis en place en faveur de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique ;

Sans oublier les Stratégies de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique qui, sous une impulsion coordonnée de l'Etat et de la Région, fournissent un cadre stratégique propice au développement numérique dans les territoires en ce qui concerne les infrastructures et les usages et services numériques. Afin de permettre à la France de se hisser parmi les leaders du numérique en Europe, d'accélérer la diffusion du numérique dans les territoires et d'apporter une qualité d'infrastructures et de services à la hauteur des attentes des citoyens et des professionnels, **quatre enjeux prioritaires** se dessinent :

1. Améliorer la couverture des territoires par les infrastructures très haut débit et l'accélération des débits ;
2. Conforter le développement de l'économie numérique et maîtriser la digitalisation de l'économie et l'intégration des technologies d'avenir aux usages pour une meilleure diffusion dans les territoires ;
3. Développer l'offre de services numériques locaux de qualité ;
4. Soutenir l'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques.

Ces quatre enjeux sont interdépendants : l'achèvement de la couverture très haut débit des territoires est une condition du développement des usages et des services numériques ; le numérique est un facteur de compétitivité et de performance des entreprises dans les territoires ; la digitalisation des services publics facilite l'accès à ces services, en particulier dans les territoires les plus éloignés ; le développement du numérique dans les territoires ne peut se réaliser efficacement et harmonieusement sans son appropriation pleine et entière par les citoyens et les professionnels et sans la mise en œuvre de services de médiation capables de les accompagner efficacement.

2.1 Améliorer la couverture des territoires par les infrastructures très haut débit et l'accélération des débits

L'Union Européenne a initié sa stratégie sur la « *société européenne du gigabit* » à horizon 2025 en fixant trois objectifs :

- L'accès à une connectivité gigabit pour tous les principaux pôles d'activités socio-économiques en Europe (établissements scolaires, plates-formes transport, prestataires de services publics, entreprises à forte intensité numérique) ;
- Le déploiement d'une couverture 5G ininterrompue dans toutes les zones urbaines et les principaux axes routiers et ferroviaires et l'existence d'une offre commerciale 5G dans au moins une grande agglomération de chaque pays de l'Union en 2020 ;
- Une disponibilité dans tous les foyers européens, ruraux ou urbains, d'une connexion offrant une vitesse de téléchargement d'au moins 100 Mbp/s pouvant évoluer vers le gigabit.

Pour atteindre cet objectif en 2025, la Commission Européenne a estimé à 515 Mds € le montant des investissements nécessaires, investissements provenant principalement du secteur privé.

a. La situation de la France en Europe

En matière de haut débit fixe, la France occupe en 2019 la 20^{ème} place parmi les Etats de l'Union Européenne avec une note globale de connectivité de 56,6 (sur 100) selon la Commission Européenne. Certes les ménages français sont presque entièrement couverts par le haut débit fixe (couverture supérieure à 99,5 % contre 97% pour la moyenne européenne), et 73% sont abonnés au haut débit fixe (contre 77% pour la moyenne européenne). Mais le niveau de couverture NGA est nettement inférieur à celui de la moyenne européenne (58% contre 83%) et les ménages français ne sont que 20% à utiliser le haut débit rapide (contre 41% pour la moyenne européenne), ce qui est essentiellement dû aux bonnes capacités du réseau cuivre de l'opérateur historique. En revanche, une part très importante des lignes NGA sont à très haut débit, les progrès enregistrés annuellement par la France (+ 15%) sont importants et les abonnements très haut débit ont presque doublé en un an. L'indice de prix constitue un encouragement au développement du haut et du très haut débit : la France figure au 2^{ème} rang des pays de l'Union en termes d'accessibilité économique⁵.

En ce qui concerne le haut débit mobile, la France affiche selon la Commission Européenne, un taux de couverture légèrement supérieur à la moyenne européenne (95% contre 94%)⁶. La France est au rendez-vous de la 5G : elle se place en 3^{ème} position des Etats européens avec un pourcentage de 33% de radiofréquences assignées sur le total du spectre 5G harmonisé (contre 14% pour la moyenne des Etats de l'Union)⁷. Les premiers terminaux compatibles devraient être commercialisés en 2020 et la 5G devrait être disponible dans au moins une grande ville dans chaque pays de l'Union. En 2025, les grands axes devraient être couverts par la 5G.

b. Les spécificités infranationales ou interrégionales

On note encore des inégalités selon les territoires, notamment entre territoires ruraux et urbains et en ce qui concerne la connectivité des services publics. Ceci est particulièrement sensible pour les établissements scolaires. Ainsi, si 98% des écoles, collèges et lycées déclarent avoir accès à Internet, 71% l'ont encore via l'ADSL, 10% par le RTC et seulement 23 % par la fibre. 77% des établissements scolaires déclarent avoir plus de 50% de leurs classes connectées à Internet⁸. Dans son récent rapport, la Cour des Comptes pointe les fortes disparités territoriales et estime que le raccordement des établissements scolaires par les infrastructures très haut débit ne s'est pas révélé dans les faits une priorité, au bénéfice des équipements (terminaux, tablettes,...). Elle estime que ces inégalités gênent le service public national de l'éducation et pose question face aux transformations éducatives que le gouvernement met en œuvre (réforme des lycées,...)⁹.

c. Les mesures mises en place au niveau national

Initié par le gouvernement en 2013, le plan France Très Haut Débit a pour objectif d'assurer une couverture exhaustive des territoires avec des débits de 30 Mbps d'ici 2022 en mobilisant au maximum l'investissement privé, en mutualisant le plus possible les travaux de génie civil et en favorisant le partage des infrastructures entre opérateurs. Un investissement de 20 Mds € a été mobilisé sur 10 ans dans cette perspective.

⁵ Commission Européenne, *Digital Economy & Society Index*, 2019 - <https://ec.europa.eu/digital-single-market/en/desi>

⁶ *Ibidem*.

⁷ *Ibidem*.

⁸ Banque des Territoires, *eCarto, L'Observatoire des Territoires Numériques Educatifs*, 2018, p.9

⁹ Cour des Comptes, *Le service public numérique pour l'éducation, Un concept sans stratégie, un déploiement inachevé, Rapport public thématique, Juillet 2019, en particulier pp.77 s.*

En matière de haut débit mobile, l'Etat accompagne le déploiement de façon à assurer une couverture optimale dans tous les territoires, y compris les territoires ruraux. En janvier 2018, les opérateurs mobiles ont pris une série d'engagements qui visent à généraliser une couverture mobile de qualité pour l'ensemble des Français sur le territoire métropolitain à travers la conclusion d'un « *New Deal Mobile* » avec le gouvernement. Ainsi, pour chaque opérateur, les nouvelles obligations inscrites dans les licences actuelles et futures prévoient la couverture ciblée de 5000 nouvelles zones identifiées par le Gouvernement en concertation avec les territoires. Parallèlement à ce dispositif, des mesures favorisant une couverture mobile de qualité, ont été adoptées : généralisation de la 4G sur l'ensemble du réseau mobile d'ici fin 2020, amélioration de la couverture des axes de transport (2018) et à l'intérieur des bâtiments (2019), pour les particuliers comme pour les entreprises ou personnes publiques, grâce à une offre WiFi pour la voix / SMS, amélioration progressive de la qualité des réseaux, développement de l'accès à la 4G fixe. Pour rendre ces objectifs atteignables, le gouvernement a misé sur une mutualisation optimale des équipements afin de diminuer les investissements des opérateurs. Enfin, l'initiative de la Commission Européenne WiFi4EU a été relayée par l'Etat français et a connu un grand succès dans les territoires, en particulier les territoires ruraux.

d. Les besoins en développement au regard de la situation française

Avec l'accélération du développement technologique et, en particulier la généralisation des usages de technologies très fortement consommatrices de bande passante (vidéo 360°, technologies immersives, intelligence artificielle,...) et l'émergence d'ici quelques années de l'informatique quantique nécessitant de grosses puissances de calcul, les réseaux THD fixes et mobiles sont devenus des conditions de développement incontournables des services numériques. La disponibilité de débits suffisants pour les entreprises dans les secteurs ruraux conditionne leur maintien sur ces territoires, et indirectement la survie d'activités économiques génératrices d'emplois et de valeur ajoutée dans ces zones.

En ce qui concerne les réseaux fixes, dans la perspective de la mise en œuvre de la « société du gigabit » les besoins identifiés sont les suivants :

- **Finaliser la couverture très haut débit** de territoires non encore desservis en 2021 ;
- **Généraliser la couverture des zones rurales en fibre optique d'ici 2025, notamment en prenant en compte, les lignes longues desservant des points isolés** et nécessitant des investissements élevés, qui concernent principalement des zones rurales. Le nombre de ces lignes restant à financer est évalué à environ 2,7 M correspondant à un investissement total de 3,5 Mds€ dont les collectivités publiques pourraient porter environ un tiers (entre 1,1 et 1,4 Md€) et pour lequel elles pourraient solliciter, selon le niveau de besoin total, entre 600 et 750 M€ auprès de l'Etat . Les financements à mobiliser interviendraient une fois l'ensemble des déploiements des infrastructures principales réalisés ;
- **Favoriser l'égalité d'accès à la connectivité des établissements scolaires** (écoles, collèges, lycées) en appui de l'Etat et des collectivités et en complémentarité du prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER), pour permettre à ces établissements de faire face aux nouveaux défis du numérique : réforme des lycées, intensification des usages du numérique, certification PIX, développement des ENT, dématérialisation à terme des copies et des examens,... Selon le Ministère de l'Education Nationale, 100 M€ pourraient être nécessaires pour répondre aux besoins de 4 000 lycées. Un besoin est identifié par rapport à la connectivité fixe et Wi-Fi des établissements. Cet enjeu de la connectivité n'est pas seulement physique, il est aussi et surtout financier, car de nombreux établissements scolaires ne sont pas en mesure de payer les coûts d'accès aux infrastructures, ce qui a évidemment un impact sur le développement des usages numériques dans ces établissements.

L'accompagnement à la mise en place et la performance de datacenters régionaux d'intérêt public en complément des datacenters nationaux est également un besoin identifié. Ces datacenters répondent à des missions de service public de l'éducation nationale, de la santé ou de la recherche, et proposant un haut niveau de qualité de service et de sécurité très élevé. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) a d'ores et déjà labellisé deux datacenters de ce type en régions Bourgogne Franche-Comté et PACA. Il entend en accompagner d'autres dans les années qui viennent. Les besoins de financement porteraient sur la connectivité et les réseaux d'accès à ces datacenters et sur les services (capacité, stockage, hébergement, sécurité,...)¹⁰.

2.2 Conforter le développement de l'économie numérique et maîtriser la digitalisation de l'économie et l'intégration des technologies d'avenir aux usages pour une meilleure diffusion dans les territoires

La stratégie numérique de l'Union Européenne « Digital Agenda 2020 » fait du développement des écosystèmes numériques et de l'intégration du numérique dans les entreprises et les secteurs « *verticaux* » de l'économie, des priorités majeures pour les pays européens. La mise en œuvre d'un marché numérique unique pour les consommateurs en ouvrant l'accès aux contenus, en simplifiant les transactions en ligne, en suscitant la confiance numérique et en renforçant le marché unique des services de télécommunications, l'amélioration des conditions générales d'interopérabilité des produits et des services numériques, la garantie d'un accès plus rapide à l'Internet, le soutien au développement des compétences numériques et de l'inclusion numérique, le plan d'actions StartUp Europe figurent parmi les axes majeurs de la stratégie européenne. Enfin, entre 2016 et 2020, la Commission européenne a dégagé un investissement de 100 M€ par an pour soutenir la mise en place de pôles d'innovation numérique (Digital Innovation Hubs - DIH). Ces pôles ont pour mission d'accompagner la transformation numérique de l'industrie dans les régions. L'initiative « *Numériser l'industrie européenne* » vise à assurer la présence d'un pôle d'innovation numérique dans chaque région d'ici 2020. La Commission a également lancé le catalogue européen des DIH, un référentiel qui comprend plus de 450 pôles existants en Europe afin d'encourager la collaboration entre ces pôles.

Ces orientations sont aujourd'hui indispensables à la compétitivité européenne face aux concurrences américaine et chinoise.

a. La situation de la France en Europe

En 2016, une étude du cabinet McKinsey indiquait que sur une échelle de 0 à 100 rendant compte de la numérisation de l'économie, les Etats-Unis étaient à 18, l'UE et la France à 12, le Royaume Uni étant à 17 et les Pays-Bas et la Suède à 15¹¹.

Selon la Commission Européenne, la France est en 2019 à la 14^{ème} place en matière d'intégration des technologies numériques dans les entreprises¹². Si l'échange électronique de données, l'usage des mégadonnées et le chiffre d'affaires du commerce électronique sont supérieurs à la moyenne européenne, la présence des entreprises sur les réseaux sociaux et surtout le niveau d'adoption du commerce électronique restent inférieurs à cette moyenne. L'usage du commerce digital est, en particulier, nettement moindre dans les TPE et PME (15%) par rapport à celui des grandes entreprises

¹⁰ Source : Entretien avec le MESRI.

¹¹ McKinsey, *Digital Europe : pushing the frontier, capturing the benefits*, 2016

¹² Source : *Digital Economy and Society Index* – 2019.

(44%). La facturation électronique et l'utilisation de l'informatique en nuage progressent passant, respectivement de 11% à 16% et de 12% à 15% entre 2016 et 2019¹³.

Malgré une croissance très forte du nombre de start-ups numériques en France ces dernières années et le développement d'écosystèmes destinés à les soutenir (incubateurs, accélérateurs, pépinières d'entreprises,...), le nombre de « licornes » françaises reste faible¹⁴ et les transactions d'un montant supérieur à 50 M€ sont peu nombreuses.

b. Les spécificités infranationales ou interrégionales

La France présente quatre spécificités fortes :

- La première est celle de l'**agriculture** et de l'agroalimentaire compte tenu de l'importance que ces secteurs représentent dans l'économie de notre pays. La France est la 1^{ère} puissance agricole de l'Union Européenne. En 2014, il s'agit de l'Etat membre contribuant le plus à la valeur de la production agricole, avec 18 % du total de l'UE, suivie de l'Allemagne (14 %), de l'Italie (13 %), de l'Espagne (10 %), du Royaume-Uni (8 %), des Pays-Bas (7 %) et de la Pologne (5 %). En 2013, le seul secteur agricole a contribué à hauteur de 1,5% au produit intérieur brut français, pour un montant de 32,1 Mds courants. La contribution au PIB de l'ensemble constitué par l'agriculture et les industries agroalimentaires était de 3,6%. Sur les 55 M d'hectares que compte le territoire français métropolitain (550 000 kilomètres carrés), un peu plus de 28 M étaient occupés par des activités agricoles en 2014¹⁵. Les impératifs de traçabilité, de qualité environnementale, de suivi des activités d'exploitation, d'analyse d'impact, d'anticipation, la réduction des coûts d'investissement, la mutualisation (terres, équipements,...), le développement des circuits courts sont autant de sujets insuffisamment explorés en ce qui concerne le rôle du numérique dans l'agriculture, trop souvent perçu comme un unique outil d'amélioration de la productivité (agriculture de précision).
- La seconde spécificité française est celle du **tourisme**. La France est la 1^{ère} destination touristique au monde : 84,5 M de personnes ont visité notre pays en 2015¹⁶, 89,4 M en 2018, soit une hausse de 3% par rapport à 2017¹⁷. La consommation touristique intérieure représentait en 2015 près de 160 Mds€, soit plus de 7,2 % du produit intérieur brut (PIB)¹⁸. En 2018, les visiteurs internationaux ont généré 56,2 M€ de recettes, soit plus de 5% par rapport à 2017¹⁹. Le tourisme emploie en France 1,27 M de salariés. Ces quelques chiffres montrent l'importance stratégique que revêt ce secteur pour l'économie française. Or, le numérique est aujourd'hui consubstantiel au tourisme : le touriste prépare son voyage grâce aux applications numériques, il visite, consomme, se géolocalise de plus en plus avec l'aide de son smartphone, il enrichit son déplacement de ses photos, vidéos,..., il revit son voyage grâce au numérique. Le numérique produit ainsi une nouvelle expérience au visiteur qu'il peut entretenir constamment grâce au numérique. Le développement de contenus enrichis par le son, l'image, la vidéo, le texte, la réalité augmentée et immersive, la géolocalisation, la production de données sous la forme cartographique,..., sont devenus incontournables en termes d'usages. Ils génèrent une économie dans les territoires dont ils contribuent fortement à l'attractivité. La valorisation touristique des territoires ne réside plus seulement dans l'offre physique du territoire, elle passe aussi et de plus

¹³ Source : *Digital Economy and Society Index* – 2019.

¹⁴ Entreprises dont la valorisation dépasse 1 Md \$.

¹⁵ <https://ue.delegfrance.org/l-agriculture-francaise-en-3038>

¹⁶ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tourisme-en-france-chiffres-cles-secteur>

¹⁷ Les Echos, *La France reste la première destination touristique mondiale*, 17 mai 2019, <https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/la-france-reste-la-premiere-destination-touristique-mondiale-1021925>

¹⁸ <https://www.economie.gouv.fr/entreprises/tourisme-en-france-chiffres-cles-secteur>

¹⁹ Les Echos, *La France reste la première destination touristique mondiale*, 17 mai 2019, *Ibidem*

en plus par une attractivité des contenus des destinations. Ce constat cache une réalité de plus en plus tangible de patrimonialité des territoires par rapport à la production de contenus touristico-culturels par les GAFAM et d'autres pays comme la Chine qui ont développé des « usines à contenus » tout particulièrement dans le domaine de la réalité immersive qui seront demain revendus aux territoires. La production et l'enrichissement des contenus sont, par conséquent, au cœur d'un enjeu de souveraineté pour la France et ses territoires.

- La troisième spécificité est celle d'un pays fortement marqué par sa **façade maritime**. Avec environ 20 000 kms de côtes, la France est le 2ème espace maritime mondial derrière les Etats-Unis. Cet espace offre un potentiel de développement inédit en termes d'exploitation d'activités (activités portuaires, équipements des navires, gestion de la ressource, activités de loisirs, sports,...), mais il est aussi un champ d'exploration sur le plan environnemental compte tenu des enjeux climatiques : évolution du trait de côte, prévention en matière de pollution, prévention des risques, recyclage de déchets et de polluants, génération d'énergie,... Or, malgré les effets réalisés par un certain nombre de clusters et d'initiatives autour de la mer (Pôle Mer, Campus Mondial de la Mer, OceanTech,...) qui portent avant tout sur le développement de projets de R&D, le numérique apparaît comme insuffisamment pris en compte dans le développement du maritime alors que les données jouent un rôle structurant et que les potentialités technologiques sont importantes : Internet des Objets, systèmes de systèmes, big data et traçabilité, systèmes de sécurité, réalité immersive,...
- Même si elle est largement partagée par l'agenda européen et par les autres pays de l'UE, la dernière spécificité est celle de **l'environnement, du développement durable et de la lutte contre le changement climatique**. Le numérique représente aujourd'hui une source de consommation énergétique tout aussi importante que le transport aérien. Une prise de conscience commence à émerger dans les territoires sur la nécessité de lier davantage transition numérique, transition économique et transition énergétique et écologique, de mieux identifier les impacts du numérique sur le plan énergétique, de déployer des mesures de sobriété énergétique auprès des professionnels et des citoyens, d'utiliser le numérique comme un outil de gestion et de supervision de la gestion des énergies (smart grids, smart metering,...).

c. Les mesures entreprises au niveau national

Pour faire face aux défis de la numérisation de l'économie et de la compétitivité du secteur de l'économie numérique, le gouvernement français a lancé des initiatives fortes parmi lesquelles :

- La French Tech pour densifier et visibiliser dès 2015 l'écosystème des start-ups, en particulier à l'international. En avril 2019, ont été labellisées 13 Capitales French Tech, 38 communautés French Tech et 48 communautés French Tech à l'international, qui témoignent du niveau d'appropriation de l'économie numérique par les territoires, de leur volonté de faire avancer la transformation numérique, et de la vivacité des écosystèmes numériques locaux ;
- Le soutien financier à l'économie des start-ups, avec notamment l'appui de la BPI qui a enregistré en 2018 une année record en financement (+11%), avec 7,5 Md€ de crédits à l'investissement (+8 %) et 10,4 Md€ de financement court terme (+13 %) ²⁰. Le fonds French Tech Seed doté d'environ 400 M€ a été mis en place pour accompagner les start-ups technologiques en phase initiale de développement, en particulier les start-ups « *deep tech* », et celles de moins de 3 ans.

²⁰ Source : BPI France, Bilan d'activités 2018, <https://www.bpifrance.fr/A-la-une/Actualites/Bilan-d-activite-2018-l-annee-de-toutes-les-accelerations-pour-Bpifrance-45478>

- L’initiative FranceNum lancée en octobre 2018 dont l’objectif est de promouvoir la transformation numérique des TPE/PME. Elle prévoit notamment un système de garantie s’appuyant sur une contribution initiale de l’Etat français qui permettra de débloquer 1 Md€ de prêts aux TPE et PME. Elle comprend également la mise en place d’une plate-forme nationale présentant des ressources utiles pour les entreprises dans leur transformation numérique et offrant l’appui de 1500 « *activateurs* », conseillers publics et privés ;
- Le soutien aux technologies innovantes jugées stratégiques pour la France, en particulier l’Internet des Objets, la chaîne de blocs (blockchain), le Building / City Information Modeling (BIM/CIM), la robotique, la réalité immersive ou l’intelligence artificielle, soit au travers des programmes d’investissement d’avenir (PIA), soit par le biais d’investissements coordonnés à l’échelle européenne. Sur la base du rapport Villani a été par exemple lancée une stratégie nationale pour l’intelligence artificielle (« *AI for Humanity* ») qui prévoit la mobilisation d’1,5 Md€ d’investissements publics sur des domaines considérés comme prioritaires comme les mobilités, la santé (création du Health Data Hub), l’environnement et la sécurité et a permis la création de 4 Instituts Interdisciplinaires d’Intelligence Artificielle (3IA). Dans le même sens, le Ministère de la Cohésion des Territoires a lancé un programme national sur le BIM avec un objectif de généralisation du numérique dans le bâtiment pour 2022, assorti d’un soutien de 10 M€ pour la filière²¹.

Par ailleurs, d’autres programmes nationaux structurants qui ne portent pas directement sur le numérique, sont impulsés par le gouvernement comme « *Territoires d’Industrie* », « *Territoires d’Innovation de Grande Ambition* », « *French Impact* » ou « *ANRU+* » pour stimuler l’innovation et les économies locales (enjeu de l’industrie 4.0 notamment). Certains projets au sein de ces programmes ont une forte connotation numérique ou s’appuient notablement sur le numérique, ce qui demande d’importants efforts d’articulation entre le besoin des secteurs classiques (les secteurs « verticaux » et le secteur numérique). A l’heure actuelle, peu de projets soutenus dans le cadre de ces programmes bénéficient de financements FEDER alors que ces soutiens financiers permettraient de développer une meilleure articulation entre stratégies nationales et projets régionaux et de favoriser la cohésion territoriale.

d. Les besoins en développement au regard de la situation française

Le développement du secteur numérique, la transition numérique des entreprises et l’appropriation des technologies d’avenir dans les territoires sont aujourd’hui une condition de leur développement et de leur compétitivité :

- Le secteur numérique contribue à instiller de l’innovation dans les territoires et à développer une offre de proximité pour les entreprises locales ;
- La digitalisation des entreprises et des secteurs « *verticaux* » de l’économie permet de faire émerger des marchés locaux susceptibles d’aider les start-ups, les TPE et PME numériques à se développer. Elle contribue à la réalisation de gains de productivité et de compétitivité pour les entreprises tout en facilitant la création de nouveaux services ;
- Enfin, la dissémination de technologies avancées et leur intégration dans l’économie des territoires favorisent la création de nouveaux services pour les territoires.

Les besoins identifiés dans ces trois domaines sont notamment de :

²¹ <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2019-07/Plan%20BIM%202022.pdf>

- **Continuer à accompagner le développement et la structuration de l'économie numérique dans les territoires** en particulier en ce qui concerne l'offre de services aux entreprises et les équipements et plates-formes techniques mutualisés afin de permettre aux entreprises de développer leurs savoir-faire. La coopération entre écosystèmes régionaux traduite par des projets innovants d'usages et de technologies pourrait être encouragée ;
- **Accélérer la transition numérique des entreprises et des secteurs « verticaux » de l'économie** à travers des actions d'accompagnement sur les usages et l'intégration des technologies aux chaînes de valeurs des entreprises. Le commerce en ligne, le marketing digital, les datas et l'industrie du futur pourraient être des domaines particulièrement ciblés. Cette transition numérique ne peut toutefois pas se réaliser sereinement sans une prise en compte sérieuse des enjeux liés à la sécurité des systèmes d'information et des données des entreprises tant cette question est encore insuffisamment prise en compte par les entreprises ;
- **Accompagner des projets d'innovation dans les territoires** impulsés dans le cadre des programmes nationaux comme « *Territoires d'Industrie* » ou « *Territoires d'Innovation de Grande Ambition* » pour s'assurer d'une meilleure cohérence et efficacité des politiques publiques en direction des acteurs économiques ;
- **Accompagner la diffusion de technologies avancées** comme l'Internet des Objets, la robotique/cobotique, l'intelligence artificielle et le machine learning, la réalité immersive, la chaîne de blocs, le big data, le calcul intensif, l'informatique quantique, le Building / City Information Modeling (BIM/CIM),..., pour favoriser l'émergence de nouveaux usages et de nouveaux services dans les territoires, à travers des programmes régionaux structurants venant appuyer les politiques nationales, et la création d'écosystèmes collaboratifs autour de ces programmes. L'ambition n'est pas ici de se focaliser sur la R&D concernant ces technologies, mais de tester, d'expérimenter, de diffuser de nouveaux usages de ces technologies au bénéfice des entreprises et des secteurs économiques non seulement numériques, mais aussi « *verticaux* », pour les inciter à utiliser ces technologies et pour accroître la compétitivité des territoires en adéquation avec les besoins des acteurs.

2.3 Développer l'offre de services numériques locaux de qualité

L'accessibilité et la diffusion des services publics numériques font partie intégrante de l'Agenda Numérique de l'Europe : l'enjeu est de garantir aux citoyens et aux entreprises un accès facilité et rapide aux services publics des Etats et des collectivités par les usages du numérique, et d'améliorer la performance des structures publiques. L'UE encourage tout particulièrement l'intégration de l'intelligence artificielle pour fluidifier l'utilisation des services et la création d'un identifiant unique permettant aux citoyens et aux professionnels d'accéder facilement aux services. L'un des éléments clefs de cette politique est l'ouverture des données qui permet à la fois le développement rapide de nouveaux services, la réutilisation des données et la transparence de l'action publique : la directive Public Sector Information publiée en 2013 a pour objectif de favoriser l'innovation et la création de valeur par la réutilisation de documents provenant des institutions publiques, sous forme de données, tout en offrant à chacun un accès non discriminatoire à celles-ci. L'Union a également impulsé une politique de régulation des données grâce à l'élaboration d'un Règlement européen sur la Protection des Données (RGPD) applicable dans tous les Etats de l'UE depuis mai 2018. L'UE promeut également la démarche d'« *open government* » visant à permettre aux citoyens de participer aux décisions qui les concernent aux différents échelons territoriaux. Cette politique de l'accessibilité et de la diffusion des services publics en ligne et de l'ouverture des données s'accompagne d'un objectif de développement de la cybersécurité pour assurer une meilleure sécurité des usages des services publics numériques et des échanges entre les administrations et les citoyens.

a. La situation de la France en Europe

La France occupe la 15^{ème} place du classement Digital Economy & Society Index (DESI) sur 28 Etats de l'Union²². Elle est particulièrement performante sur :

- L'usage des données ouvertes : elle se positionne au 3^{ème} rang des pays de l'UE enregistrant un indice de 83%, de près de 20 points supérieur à la moyenne des Etats européens (64%)²³. Ce bon résultat illustre les efforts conduits par le gouvernement français ces dernières années sur la politique de l'ouverture des données avec l'appui d'Etalab ;
- Le développement de la dématérialisation des services publics en ce qui concerne à la fois l'étendue des services en ligne (indice de 90% contre 87% pour la moyenne des pays de l'UE), l'offre de services numériques pour les entreprises (indice de 89% contre 85% pour la moyenne des pays de l'UE), et le volume d'utilisateurs de l'administration en ligne (71% contre 64% pour la moyenne des pays de l'UE) ;
- Les échanges de données médicales (11^{ème} rang, indice de 51% contre 43% pour la moyenne des Etats de l'Union).

En revanche, la France enregistre certains retards par rapport à ses partenaires européens, tout particulièrement en ce qui concerne :

- La quantité de données préremplies dans les formulaires en ligne des services publics (indice de 36% contre 58% pour la moyenne des pays de l'UE) ;
- L'usage des services de santé en ligne : en 2017, environ 12 % de la population a eu recours à des services de santé en ligne tels que les consultations en ligne, contre une moyenne européenne de 18 % ;
- 34% des médecins généralistes ont déclaré utiliser les prescriptions électroniques en 2018 contre 50 % pour l'ensemble de l'UE²⁴.

b. Les spécificités infranationales ou interrégionales

Au 1^{er} janvier 2019, la France comptait 34 970 communes²⁵ contre 36 529 communes en janvier 2015 à la suite de nombreuses fusions. Selon les derniers chiffres officiels du recensement de la population, 54 % de ces communes comptent moins de 500 habitants au 1^{er} janvier 2013. Ces communes concentrent 4,5 millions d'habitants, soit 7 % de la population résidant en France métropolitaine. Elles sont localisées essentiellement dans une bande traversant la France du Nord-Est au Sud-Ouest, en zone rurale ou montagnaise. Sept départements comptent au moins 80 % de communes de moins de 500 habitants : la Meuse, la Haute-Marne, la Haute-Saône, le Jura, le Gers, les Hautes-Pyrénées et la Lozère. Si le nombre de communes de moins de 500 habitants a baissé fortement, passant de 24 200 en 1968 à 19 800 en 2015, la part de communes de 500 habitants ou plus a nettement augmenté, passant de 13 500 à 16 800²⁶ en raison des fusions et de la croissance des communes de moins de 500 habitants poussée ces dernières années par l'implantation des néo-ruraux et la résidentialisation.

Le nombre important de communes et le poids des petites communes situées en zone rurale en font une spécificité française. Ces communes sont aujourd'hui en partie habitées par une population vieillissante qui se trouve de plus en plus isolée pour accéder aux services dématérialisés, en particulier en raison de sa difficulté à maîtriser les outils numériques. La disparition d'un certain

²² Source : *Digital Economy and Society Index* – 2019.

²³ Source : *Digital Economy and Society Index* – 2019.

²⁴ Source : *Digital Economy and Society Index* – 2019.

²⁵ Alice Mainguené, Lionel Sebbane, *Dix ans après la loi de réforme des collectivités territoriales, 34 970 communes dont 774 communes nouvelles*, Bulletin d'informations statistiques de la Direction Générale des Collectivités Locales – DGCL, n°130, Mars 2019.

²⁶ Sébastien Chéron, Caroline Escapa, « Plus d'une commune sur deux compte moins de 500 habitants » INSEE Focus n°52, 31 décembre 2015, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1908488>

nombre de services publics ou la fusion de services ont contribué à accroître l'isolement de ces populations et de ces territoires, leur posant des problèmes de mobilité pour accéder physiquement aux services publics.

Par ailleurs, la résidentialisation des secteurs ruraux et l'implantation de nouveaux habitants dans les petites communes par contrainte (coût d'accès de plus en plus élevé dans les métropoles) ou par choix (qualité de vie et de l'environnement), ont ces dernières années contribué à modifier le paysage économique et social des petites communes : les néo-ruraux, souvent jeunes, expriment un besoin fort de connectivité, d'usage des services publics (santé, transports, éducation,...) et d'accès aux services numériques dans des conditions équivalentes à celles offertes dans les grandes villes.

Ces facteurs doivent être pris en compte dans la mise en œuvre de la politique de cohésion territoriale dans la quasi-totalité des régions françaises qui abritent des petites communes. Plus l'éloignement est prononcé, plus une dématérialisation réussie aura d'impacts positifs, d'où l'importance de bien viser une expérience utilisateur de qualité dans les services publics en ligne.

c. Les mesures mises en œuvre au niveau national

Depuis plus d'une décennie, l'Etat français a engagé une action forte sur la modernisation des services publics qui s'est notamment traduite par l'essor de la dématérialisation des services publics de l'Etat et des collectivités, le développement des services de e-santé, le déploiement de la e-éducation et l'ouverture des données. La loi pour la République Numérique adoptée par le Parlement en octobre 2016 a donné une impulsion décisive à la politique de l'Etat en matière de services numériques, tout spécialement en ce qui concerne l'ouverture des données.

Cette action s'est notamment matérialisée par :

- La mise en œuvre du volet numérique du programme de modernisation des services publics Action Publique 2022 sous l'impulsion de la Direction Interministérielle de la Transformation Publique (DITP) et de la Direction Interministérielle du Numérique et du Système d'Information et de Communication de l'État (DINSIC), qui vise à réinventer le modèle de conduite des politiques publiques, en s'appuyant notamment sur les leviers du numérique et de l'innovation. Lancé en octobre 2017 par le Gouvernement, le programme poursuit trois objectifs concrets : assurer un meilleur service public pour les usagers, améliorer les conditions d'exercice du métier des agents publics et baisser la dépense publique pour les contribuables. Cinq chantiers jugés prioritaires sont conduits de façon interministérielle dans le cadre d'Action Publique 2022 : simplification et amélioration de la qualité des services, rénovation du cadre des ressources humaines, transformation numérique, modernisation de la gestion budgétaire et comptable et organisation territoriale des services publics. Un fonds pour la transformation de l'action publique de 700 millions d'euros a été initié. 17 projets ont déjà été subventionnés lors du premier appel à projet en 2018. Parmi les projets déjà mis en œuvre figurent le développement de solutions d'IA pour améliorer les services publics de l'emploi, l'utilisation de l'IA et de l'exploration de données pour améliorer l'efficacité du contrôle fiscal, la numérisation des procédures administratives liées au ministère de la culture, la création d'un répertoire en ligne du droit du travail,... Enfin, le gouvernement vient d'annoncer la mise en œuvre du programme Tech.gouv qui se compose de 35 actions pilotées par la DINSIC parmi lesquelles la généralisation de FranceConnect, la création d'une plate-forme d'échanges de données inter-administrations, d'un cloud interne de l'Etat pour accueillir des données et applications sensibles, l'animation du réseau des start-ups d'Etat.

- Le développement de la dématérialisation des services publics sous l'impulsion de la DINSIC. Placée sous l'autorité du Premier Ministre, elle accompagne les ministères dans leur transformation numérique, conseille le gouvernement et développe des services et ressources numériques partagées. La DINSIC promeut le concept d'« *Etat plate-forme* » qui vise à faire converger l'ensemble des initiatives publiques et privées pour favoriser le développement et l'efficacité des services. Dans ce cadre, elle remplit cinq missions :
 - Améliorer et simplifier les services publics numériques : la création de FranceConnect qui permet aujourd'hui à 11 895 991 Français de se connecter grâce à un identifiant unique de manière sécurisée aux principaux services de l'Etat et de ses partenaires²⁷. 345 services sont aujourd'hui accessibles via FranceConnect²⁸ ;
 - Ouvrir, partager et exploiter les données pour transformer l'action publique grâce à Etalab²⁹ ;
 - Créer des services publics numériques innovants. L'Etat a mis en place un incubateur de services publics innovants grâce au dispositif des start-ups d'Etat qui génère une dynamique de créativité et de transformation dans les services publics³⁰ ;
 - Insuffler une culture de l'innovation numérique reposant sur le design de service, l'usage des méthodes agiles, les datasciences,... ;
 - Renforcer la performance du système d'information et de communication de l'Etat.

- Le lancement récent d'un Plan national pour un numérique inclusif. Il prévoit un certain nombre de mesures pour faciliter l'accès aux services publics dématérialisés par les publics les plus fragiles, en particulier la mise en place d'une expérimentation d'outil Aidants Connect (<https://beta.gouv.fr/startups/aidantsconnect.html>) en vue de permettre une connexion sécurisée par un professionnel préalablement habilité, amené à faire des démarches administratives en ligne à la place d'une personne ne parvenant pas à les faire seule, et la diffusion de Pass Numériques auprès de publics prioritaires pour favoriser leur montée en compétences et leur usage des services numériques, 6,1 M€ étant mobilisés par l'Etat sur cette mesure ;

- Dans le domaine de l'éducation où de multiples actions ont déjà été engagées : le portail national de l'éducation « Eduscol » pour les professionnels de l'éducation, le déploiement des espaces numériques de travail (ENT) dans les écoles, les lycées et les collèges qui connaît aujourd'hui une forte pénétration, le Plan Numérique pour l'Education qui concerne l'équipement numérique des établissements avec l'engagement des collectivités territoriales, le développement des ressources et des usages du numérique à l'école (Eduthèque, banque de ressources numériques éducatives, portail de recherche et de ressource numériques pour l'école Myriaé, dispositif de soutien à la production et d'aide à la diffusion de contenus et de services numériques associés pour l'enseignement Edu-Up, plate-forme d'évaluation et de certification des compétences numériques PIX,...)³¹ ;

- Dans le domaine de la santé, le gouvernement a lancé en avril 2019 sa feuille de route sur l'e-santé « *Accélérer le virage numérique* »³². Cette stratégie repose sur 5 orientations :
 - Le renforcement de la gouvernance numérique en santé ;
 - L'intensification de la sécurité et de l'interopérabilité des systèmes d'information en santé : généralisation de l'identification numérique issue d'un même référentiel national, dématérialisation des moyens d'authentification, déploiement d'un identifiant national de santé (INS), création de l'application Carte Vitale,... ;

²⁷ <https://franceconnect.gouv.fr/>

²⁸ <https://www.numerique.gouv.fr/dinsic/>

²⁹ www.data.gouv.fr et www.api.gouv.fr

³⁰ www.beta.gouv.fr

³¹ <https://www.education.gouv.fr/cid208/l-utilisation-du-numerique-a-l-ecole.html>

³² https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/190425_dossier_presse_masante2022_ok.pdf

- L'accélération du déploiement de services numériques socles : déploiement du dossier Médical Partagé (DMP), usage des messageries sécurisées de santé entre professionnels, développement de la e-prescription, développement de services numériques territoriaux de coordinations de parcours ;
- Le déploiement au niveau national de plates-formes numériques de santé : création d'un espace numérique de santé pour tous les citoyens, création d'une plate-forme de bouquets de services numériques pour les professionnels, mise en place d'une plate-forme de données de santé utilisant l'intelligence artificielle, le Data Health Hub ;
- La stimulation de l'innovation et le soutien à l'engagement des acteurs : grands programmes d'investissement, développement de l'innovation grâce au Lab e-santé, mise en place d'« ateliers citoyens du numérique en santé » pour aider à la définition de l'espace numérique de santé et tester les premières maquettes.

d. Les besoins en développement au regard de la situation française

Face aux besoins croissants des territoires sur le numérique, notamment dans les secteurs ruraux et isolés, des leviers de transformation sont nécessaires

- **Soutenir et inciter les territoires à élaborer des stratégies ouvertes vers le numérique.** En cohérence avec les autres politiques territoriales, les stratégies vers le numérique permettent d'associer l'ensemble des acteurs à la définition de priorités et de projets essentiels pour le territoire. Elles doivent constituer des plates-formes ouvertes pour permettre aux citoyens et aux acteurs publics et privés de participer à la définition de ces stratégies en les co-construisant. L'enjeu est à la fois de développer la cohérence des politiques publiques, de mutualiser les projets, les services, les équipements, d'enrichir l'expérience et les dynamiques territoriales et de réduire les coûts tant pour les acteurs publics que privés.

Les Régions pourraient se montrer volontaristes dans l'initiation, l'accompagnement et le déploiement des stratégies territoriales vers le numérique.

- Accompagner la mise en place de projets territoriaux de transition numérique (souvent appelés « smart cities »), y compris dans les territoires de petite taille et de taille intermédiaire, découlant des stratégies numériques de territoires. Ces projets peuvent concerner la gestion de la relation citoyen et la dématérialisation des services locaux, la participation citoyenne, la mise en place de systèmes d'information territoriaux (SIT), la réalisation de maquettes numériques de territoire, l'hypervision des réseaux (eau, éclairage, chaleur,...), la sécurité urbaine, la gestion de la voirie, le tourisme, la culture, les lieux d'innovation (tiers-lieux,...),..., à travers une vision systémique de la ville et de son développement. Ces projets conduisent à positionner le territoire comme un « territoire plate-forme de services » ouvert à l'ensemble des citoyens et des acteurs de ce territoire.
- **Accélérer la dématérialisation des services locaux**, en particulier dans les petites collectivités locales, en mettant l'accent sur la mutualisation en matière d'équipements, de ressources humaines et de moyens financiers. Il s'agit d'améliorer la qualité et la performance des services publics et de réduire les coûts. Cela peut concerner :
 - La mise en place de systèmes d'information territoriaux (SIT), véritables plates-formes de services pour les territoires (enjeu de la constitution de « territoires plates-formes ») ;

- L'offre de nouveaux services numériques en phase avec les besoins des territoires sur ces plates-formes, la sécurité des données et des échanges ;
 - L'accompagnement des territoires sur l'ingénierie de montage des projets et la montée en compétences des acteurs locaux et des habitants (médiation numérique)³³,
 - Le déploiement de l'identifiant unique FranceConnect ;
 - La mise en place de solutions innovantes (beta-tests territoriaux) avec l'appui du dispositif des start-ups d'Etat (www.beta.gouv.fr). L'incubateur de services numériques nouvellement créé au sein de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires aura vocation à déployer le dispositif « start-up des territoires ».
 - Sans oublier la mise en place de solutions efficaces de sécurité des systèmes d'information et des données, car les collectivités doivent faire face à des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes et de plus en plus massives. Or, les systèmes d'information des collectivités contiennent des données stratégiques : données financières, données de réseaux, données personnelles des citoyens,..., dont elles sont responsables.
- **Développer la culture de la donnée et accompagner le développement de politiques de la donnée (y compris géographique)** dans les territoires dans le cadre d'une démarche participative et de co-construction avec les acteurs publics et privés et les citoyens et dans une optique de mutualisation. Il s'agit là d'accompagner les territoires non seulement sur les dynamiques d'ouverture des données, mais aussi et avant tout sur leur management en répondant à des impératifs de qualité de service, de développement de nouveaux services, d'aide à la décision des élus, de transparence et de participation citoyenne. L'objectif est aussi d'aider les territoires à constituer leur propre patrimoine immatériel (enjeu de souveraineté) à travers la constitution de « *jumeaux numériques* » dont les infrastructures de données géographiques et les maquettes numériques 3D des territoires (BIM/CIM) sont les facettes les plus importantes. A cette culture de la donnée doit être associée une culture de la cyber-sécurité pour faire prendre conscience aux acteurs publics de l'importance de ce sujet face à des actions de piraterie informatique de plus en plus nombreuses.
 - **Améliorer la mobilité courte distance sur les territoires, en particulier les territoires ruraux afin de permettre une meilleure accessibilité aux services.** La métropolisation, la fusion de services publics et privés et leur concentration dans les villes les plus peuplées, la disparition de services dans un certain nombre de territoires, la suppression de gares et de lignes de transport, l'accélération de la dématérialisation ont fragilisé des populations et des territoires. Des fractures sociales et économiques se sont accrues. Elles ont été largement exprimées dans le grand débat national. Le numérique peut faciliter l'émergence de nouvelles formes de transport alternatives dans les territoires sur des courtes distances, dont le covoiturage n'est qu'un exemple, et contribuer ainsi à résorber les écarts qui se forment et à mieux inclure certaines populations et certains territoires. Il s'agit là d'une priorité pour de nombreux territoires ruraux et de montagne.
 - **Impulser des actions sur la sobriété énergétique du numérique** afin de mieux lier transition numérique et transition écologique. Ces actions pourraient concerner aussi bien les usages que les technologies favorisant cette transition et couvrir par exemple les écocistes, le développement des boucles locales énergétiques, le reconditionnement et le réemploi d'outils numériques et l'organisation des filières sur le reconditionnement dans les territoires, le traitement des métaux rares, le développement d'expérimentations innovantes,...

³³ Voir sur ce point le dernier chapitre de la présente note « *L'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques* ».

- **Poursuivre les efforts en matière d'e-éducation et d'e-santé** sur des usages et des services innovants (en sus des infrastructures de communication électronique) en articulation avec les plans et programmes nationaux impulsés par le gouvernement. L'enjeu est d'améliorer la qualité et la performance des services de soin, de prévention sanitaire, d'éducation et d'apprentissage, de faciliter l'accès à ces services, tout en développant une cohérence plus forte entre les actions menées par des acteurs souvent nombreux et en recherchant un impact le plus large possible en termes de populations et de territoires concernés.
- **Favoriser les expérimentations de technologies avancées** contribuant à faire émerger de nouveaux usages et services en lien ou non avec les programmes et plans nationaux. Ces expérimentations qui se situent en aval des phases de R&D permettraient aux équipes de recherche de tester des technologies et des solutions en mode « *open lab* » et en grandeur réelle dans les territoires. Ceci suppose une implication forte des équipes de recherche en région, de collectivités et d'entreprises innovantes dans le cadre de consortiums et d'une dynamique de création d'activité (start-up). Sans être exhaustif, ces technologies pourraient concerner la réalité augmentée et immersive, la fabrication additive, l'Internet des Objets, les datas, le deep et le machine learning et l'intelligence artificielle, la chaîne de blocs, les systèmes de systèmes, la robotique et la cobotique, les nouvelles interfaces intuitives, l'informatique quantique, le calcul à haute performance,...
- **Développer la participation citoyenne** en s'appuyant sur les tiers-lieux d'innovation dans les territoires et en utilisant de nouvelles méthodes d'innovation (design de service, méthodes agiles,...). La co-construction des services numériques dans les territoires est aujourd'hui l'une des conditions de succès de l'appropriation de ces services par les acteurs et les habitants. Les citoyens et les associations sont de plus en plus nombreux à réclamer d'être non seulement consultés, mais impliqués dans la conception des services qui les concernent.
- **Apporter des services ciblés aux citoyens à travers la connectivité Wi-Fi** de centres de services et d'espaces publics, en particulier dans les territoires ruraux (zones d'activités économiques, zones à forte fréquentation touristique ou culturelle,...) dans le cadre ou non de l'initiative WiFi4EU nouvelle génération pour laquelle l'Union Européenne entend mobiliser 3 Mds€ pour les prochaines années ;
- **Accompagner des expérimentations d'usages innovants de la 5G** en cohérence avec les priorités stratégiques de développement des usages identifiées par les collectivités.

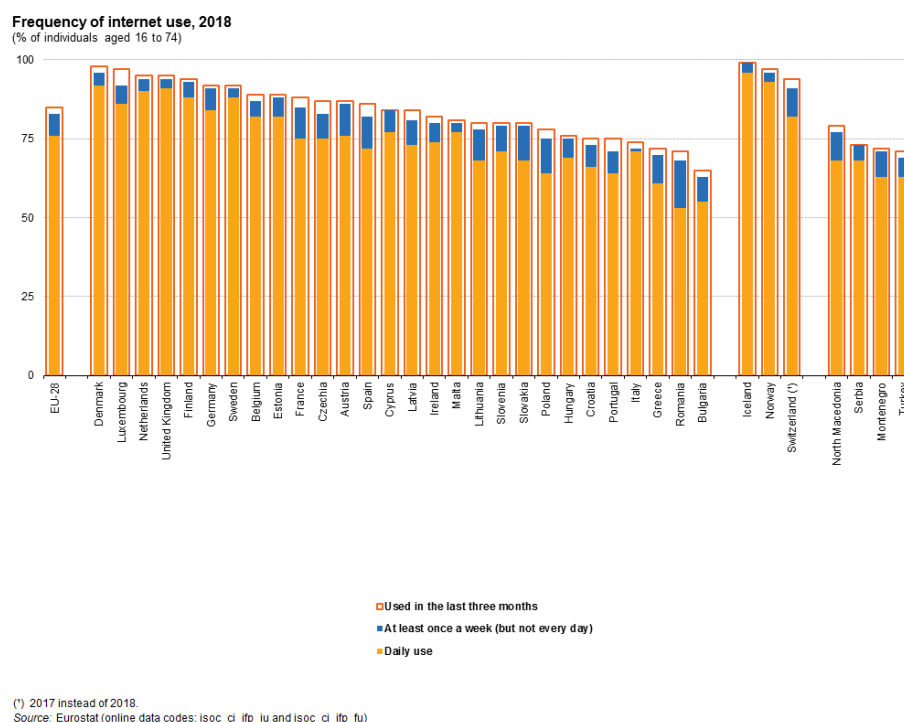
2.4 Soutenir l'appropriation et l'usage des cultures, des outils et des services numériques

Dès juin 2006, la Commission européenne souligne l'importance de l'e-inclusion pour les citoyens européens et met en place un programme d'action dans ce domaine dans le cadre de la « *Déclaration de Riga* », intitulé « *Les TIC pour un société inclusive* ». Cette action est amplifiée à travers la stratégie Europe 2020 dont l'un des piliers est celui de la « *croissance inclusive* ». L'acquisition de compétences numériques est, en effet, considérée comme un levier d'adaptation à un monde de plus en plus changeant et à des métiers en complète transformation. Lancée à l'initiative de la Commission européenne en 2016, la « *stratégie pour les compétences en Europe* » se veut un cadre pour l'enseignement de compétences plus adapté à un marché de l'emploi fortement marqué par l'économie numérique en favorisant l'employabilité des personnes, en particulier des plus vulnérables en raison de leurs difficultés économiques et sociales. Plusieurs initiatives importantes ont été engagées par l'Union : la création en décembre 2016 d'une

« Coalition en faveur des compétences numériques et de l'emploi » dont l'objectif a été pour 2020 de former un million de jeunes chômeurs à des emplois vacants dans le secteur du numérique grâce à des stages, des apprentissages et des programmes de formation à court terme, la mise en place de la EU Code Week et de All You Need Is Code visant à sensibiliser à l'importance de l'apprentissage du code, le Girls ITC Day organisé par le ECWT (European Centre for Women and Technology), initiative destinée à sensibiliser le public féminin aux opportunités professionnelles dans le numérique.

a. La situation de la France en Europe

En 2018, la France se situe dans la portion haute des pays européens utilisant Internet comme le montre le graphe ci-dessous : 75% de Français l'utilisent quotidiennement. Près de 90% des Français y ont accédé au moins une fois dans les trois derniers mois³⁴.



eurostat

Selon le Digital Economy and Society Index (DESI), la part des Français utilisant les services bancaires en ligne et achetant sur Internet est bien plus élevée que dans d'autres pays européens, 72% et 75% respectivement contre 64 % et 69% pour la moyenne des Etats de l'UE, ce qui place la France en 11^{ème} et 6^{ème} position sur ces deux usages³⁵.

Cependant, la France accuse encore un certain retard en matière d'acquisition et de maîtrise des compétences et des usages numériques par ses citoyens. 13 M de citoyens français restent encore éloignés du numérique selon un rapport de France Stratégie publié en juillet 2018³⁶: ils n'utilisent pas ou utilisent peu Internet et ont des difficultés à maîtriser les services en ligne. 6,7 M de Français ne se connectent jamais à Internet. Plus de 7 M d'internautes n'ont qu'un faible niveau de compétences numériques et se sentent mal à l'aise dans leur utilisation d'Internet. Selon le rapport de France Stratégie précité, une

³⁴ Source : Eurostat, 2018 - [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Frequency of internet use, 2018 \(%25 of individuals aged 16 to 74\) FP19.png#filelinks](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Frequency_of_internet_use,_2018_(%25_of_individuals_aged_16_to_74)_FP19.png#filelinks)

³⁵ Digital Economy and Society Index, *ibidem*, 2019.

³⁶ France Stratégie, *Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique, Rapport au secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre chargé du numérique*, Juillet 2018 - <https://labo.societenumerique.gouv.fr>

politique d'inclusion numérique conduite en direction de toutes ces personnes permettrait de générer 5 Mds € d'économies et de gains.

Cette situation constitue une réelle fragilité en termes de pénétration des services en ligne et souligne l'importance de l'accompagnement des personnes les plus éloignées d'Internet dans la maîtrise des cultures, des services et des outils numériques.

b. Les spécificités infranationales ou interrégionales

A défaut d'être des spécificités, trois données importantes doivent être prises en compte en matière d'inclusion numérique en ce qui concerne la France :

- La première concerne la part de personnes vivant sous le seuil de pauvreté même si la France n'est pas le seul pays européen concerné. En 2015, le niveau de vie annuel moyen des individus s'établit à 23 440 € en France métropolitaine. La moitié des individus a un niveau de vie inférieur à 20 300 € (soit 1 692 € par mois). Le seuil de pauvreté monétaire, qui correspond à 60 % du niveau de vie médian de la population, s'établit à 1 015 € par mois pour une personne seule en 2015. Avec 8,9 M de personnes vivant avec un niveau de vie inférieur à ce seuil, le taux de pauvreté est de 14,2 % en 2015. En 2015, il est en hausse par rapport aux années précédentes. Pour situer la France au sein de l'UE, la République tchèque affiche, en 2015, le taux de pauvreté le plus faible (9,7 %), suivie par la Finlande, le Danemark, les Pays-Bas et la Slovaquie avec des taux compris entre 11,6 % et 12,7 %. À l'opposé, la Roumanie, la Bulgarie, l'Espagne, les Pays Baltes et la Grèce ont les taux de pauvreté supérieurs à 21 %³⁷. Le taux de pauvreté est particulièrement sensible dans les secteurs ruraux et dans les quartiers en difficultés des villes. Le fait de disposer de très faibles revenus est incontestablement un handicap dans l'équipement numérique (ordinateurs, tablettes, smartphones,...) ;
- La seconde donnée concerne la part des territoires ruraux et isolés : 19 800 petites communes concentrent 4,5 millions d'habitants, soit 7 % de la population résidant en France métropolitaine. Elles représentent 59% du territoire national en superficie³⁸. Les populations résidant dans ces territoires ne bénéficient pas de services publics et privés équivalents à ceux disponibles dans les zones urbaines denses. Internet représente pour elles un moyen d'accès essentiel à ces services dès lors qu'ils sont dématérialisés. La fermeture ces dernières années de nombreux services publics dans les zones rurales (la Poste, services fiscaux, services sociaux,...) à laquelle s'ajoute la dématérialisation croissante des services de l'Etat, d'organismes nationaux (CAF, Pôle Emploi,...) et des collectivités locales ont accru l'isolement et le sentiment d'exclusion de nombreux citoyens des secteurs ruraux. L'« *illelectronisme numérique* » lié à la faiblesse des revenus, l'âge des personnes, l'absence d'emploi que peut venir renforcer une connectivité faible aux réseaux très haut débit, voire l'absence d'infrastructures très haut débit, fixes et/ou mobiles, constitue aujourd'hui une réelle barrière dans l'accès et l'usage des services. Malgré les efforts réalisés dans les régions ces dernières années sur la mise en œuvre de points d'accès public à Internet, puis de tiers-lieux, l'accès aux services numériques au travers de ces dispositifs demeure inégal. Il existe, par conséquent, un enjeu majeur d'inclusion numérique, non seulement dans les quartiers politiques de la ville (QPV), mais aussi dans les zones rurales et isolées (ex : zones de montagne).
- Enfin – dernier élément remarquable –, si les cibles privilégiées des efforts de la médiation numérique ont été jusqu'alors les quartiers de la politique de la ville, une partie non négligeable

³⁷ Source : INSEE, Tableaux de l'économie française, « Niveaux de vie – Pauvreté », 27 février 2018 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3303433?sommaire=3353488>

³⁸ Commissariat Général à l'Égalité des Territoires, Implantation des ménages, des entreprises et de l'emploi public - Quel équilibre entre les territoires urbains et ruraux ? 2018, <https://www.cget.gouv.fr/ressources/publications/quel-equilibre-entre-les-territoires-urbains-et-ruraux>

de la population a été délaissée par les dispositifs d'inclusion numérique : celles et ceux que l'on appelle aujourd'hui les « *précaires numériques invisibles* ». A ce jour, il existe encore peu d'études ayant réellement qualifié ces populations³⁹. D'abord parce qu'elles sont hétérogènes : elles sont issues de toutes les classes de la société, elles ne sont pas nécessairement âgées, mais elles se retrouvent néanmoins plus facilement parmi les personnes les plus âgées. Ensuite, parce qu'elles peuvent être des utilisatrices de l'Internet, mais en ce qui concerne certains services ou un certain niveau d'usage⁴⁰. Enfin, parce que ces personnes ne se déclarent pas ou n'osent pas se déclarer inaptes à l'usage de certains services numériques : elles ne se rendent pas dans les espaces publics numériques, non plus que dans les tiers-lieux, elles renoncent parfois même à leurs droits face à la complexité des services administratifs et numériques sans pouvoir se rendre à des guichets physiques qui n'existent plus ou qui sont éloignés. La seule possibilité de les détecter s'effectue soit lorsque les personnes se rendent à des guichets physiques, soit au travers d'aidants. Par conséquent, une grande partie des « *précaires numériques* » sont invisibles. Le Grand Débat National conduit au printemps dernier avait bien montré, à travers l'expression de nombreux citoyens, le désarroi d'une partie de la population face à l'accroissement de la dématérialisation et la fermeture de guichets physiques. L'une des clefs de la réussite de la généralisation de la dématérialisation et d'un maintien de l'accès aux services dans les territoires réside dans la capacité à accompagner et à faire monter en compétences cette partie de la population sur le numérique. L'enjeu est donc essentiel face à un risque d'aggravation de la multiplication des fractures économiques, sociales et territoriales.

Ces trois éléments majeurs nous semblent devoir être pris en compte de manière incontournable dans le cadre de la programmation FEDER 2021-2027.

c. Les mesures mises en œuvre au niveau national

L'Etat a bien perçu les risques liés à l'aggravation des fractures dans l'usage des services numériques et leur poids non seulement social et culturel, mais aussi économique. Une étude de France Stratégie parue en juillet 2018 avait mentionné qu'un plan d'inclusion numérique qui toucherait un tiers de la population cible sur dix ans, soit environ 4,5 M de personnes éloignées du numérique, pourrait représenter un gain de 1,6 Md€ par an en moyenne sur cette période⁴¹.

Ce programme intitulé « *Plan national pour un numérique inclusif* » a été lancé en septembre 2018. Il comprend 4 mesures clefs :

1. **Faire monter en compétences numériques les Français** via :
 - Le déploiement du pass numérique. Un appel à projets a été lancé par l'Etat en mars 2018. 48 collectivités ont été lauréates, 10,7 M€ de pass numériques vont être déployés sur les territoires ;
2. **Outiller les professionnels du numérique** notamment les aidants pour faire à la place des déconnectés (travailleurs sociaux, bénévoles, agents de service public, etc.) et **faire monter en gamme**

³⁹ Voir cependant sur ce point deux études intéressantes : le Baromètre du Numérique, étude de référence pilotée par l'ARCEP, le CGE et l'Agence du Numérique, menée annuellement depuis 2000 et réalisée par le CREDOC (<https://labo.societenumerique.gouv.fr/2018/12/03/barometre-du-numerique-2018-les-principaux-resultats/>) et Capacity, une enquête réalisée par le Groupement d'Intérêt Scientifique M@rsouin et financée par l'Agence du Numérique et l'Agence Nationale de la Recherche pour confronter les promesses du pouvoir d'agir par les outils numériques à la réalité des usages et bénéfices tirés par les utilisateurs de ces outils (<https://labo.societenumerique.gouv.fr/2017/03/23/panorama-des-premiers-resultats-de-lenquete-capacity/>).

⁴⁰ L'exemple peut être celui d'une personne qui achète parfois sur Internet, mais a des difficultés à remplir sa feuille d'impôt en ligne et doit se faire aider par un proche.

⁴¹ France Stratégie, *Les bénéfices d'une meilleure autonomie numérique*, Juillet 2018 - <https://labo.societenumerique.gouv.fr>

les réseaux locaux d'accompagnement au numérique (espaces publics numériques, tiers-lieux, bibliothèques, centres sociaux, etc.) :

- Mise à disposition d'une **plateforme d'outils au service des aidants** : <https://kit-inclusion.societenumerique.gouv.fr/> ;
 - Lancement de la **startup d'Etat Aidants Connect** pour sécuriser le "faire à la place de" <https://beta.gouv.fr/startups/aidantsconnect.html> ;
 - Partenariat avec le **GIP PIX** pour l'évaluation des compétences numériques (lancement d'ABC Pix DIAG, outil de diagnostic des compétences numériques et lancement d'ABX PIX, outil d'évaluation des compétences numériques de base ;
 - Lancement des **Hubs territoriaux pour un numérique inclusif** en lien avec la Banque des Territoires (mobilisation de 5,5 M€ de la Banque des Territoires) pour faire émerger 11 hubs territoriaux. Ces hubs ont vocation à incarner des têtes de réseau des acteurs de la médiation numérique. Ils fournissent un appui et des outils destinés à renforcer les actions d'inclusion et de médiation numérique : <https://societenumerique.gouv.fr/hubs/>.
3. **Soutenir le déploiement d'actions locales par les collectivités territoriales** (appui en ingénierie et expertise, documentation, partage de bonnes pratiques, etc.) :
- Lancement de la première promotion de **Territoires d'Action pour un Numérique Inclusif** (10 collectivités engagées) Ce dispositif vise à soutenir l'élaboration de stratégies numériques. Il a pour objectifs de conseiller et orienter les équipes, les mettre en réseau avec d'autres territoires pour qu'ils s'inspirent et se nourrissent d'autres acteurs, et de proposer à l'expérimentation des outils en cours de développement ou d'essaimage et les enrichir grâce à leurs retours d'usage. Une deuxième promotion vient d'être lancée pour 2020 avec 10 nouveaux territoires lauréats : <https://societenumerique.gouv.fr/territoires-daction-pour-un-numerique-inclusif/> ;
 - **Site de production de données et de savoirs** sur les usages, pratiques numériques via le Labo pour guider l'action publique : <https://labo.societenumerique.gouv.fr/>.
4. Créer une **grande coalition des parties prenantes** (Etat, collectivités, opérateurs de service public, entreprises, acteurs de terrain, etc.) ; **chacune devant être en capacité d'intervenir dans la mise en œuvre d'actions coordonnées et mutualisées ainsi que dans leur financement.**

En septembre 2018 est remis au gouvernement le rapport de Patrick Levy-Waltz sur le coworking en France. Ce rapport évalue à environ 1 800 le nombre de tiers-lieux en France. Parmi ses recommandations figure le lancement de 300 fabriques de territoires ayant pour missions principales l'inclusion et la médiation numériques et le développement des compétences numériques. Ces lieux sont appréhendés comme des « *dispositifs d'animation du territoire portés vers la création d'activités et notamment des coopérations entre acteurs économiques et entrepreneurs territoriaux* »⁴². Sur la base de ce rapport est lancée une politique volontariste sur le développement des tiers-lieux, faisant de ces espaces non seulement les lieux de créativité et d'innovation, mais aussi des outils de la médiation numérique : en juillet 2019, le gouvernement publie un appel à manifestation d'intérêts (AMI) pour l'accompagnement de 300 fabriques de territoire, pour moitié situées hors des grands centres urbains, pour l'autre moitié dans les quartiers de la politique de la ville. 30 de ces 300 Fabriques de territoires seront des Fabriques Numériques de Territoires, avec une offre de services intégrant des actions d'inclusion et de médiation numériques à destination des habitants. L'Etat apporte un financement de 45 M€ en fonctionnement à raison de 75 000 à 150 000 € par fabrique sur 3 ans. Les premières candidatures sont attendues pour le 15 octobre. L'AMI sera ouvert jusqu'en 2022.

Enfin, pour accompagner la montée en compétences sur le numérique, le gouvernement a lancé la Grande Ecole du Numérique (GEN) en septembre 2015. La création de cette école répond à un objectif d'inclusion numérique. Le label GEN fédère des formations aux métiers du numérique ouvertes à tous, sans distinction

⁴² Fondation Travailler Autrement, *Territoires, Travail, Numérique, Faire ensemble pour mieux vivre ensemble*, Septembre 2018

académique, économique ou sociale, qui permettent notamment aux femmes, aux personnes peu ou pas qualifiées éloignées de l'emploi et aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'acquérir des compétences dans le domaine du numérique et de trouver rapidement un emploi dans ce domaine parce qu'elles répondent aux exigences d'employabilité des entreprises. 750 formations sont aujourd'hui labellisées. Depuis la création de la Grande École du Numérique, 18 976 personnes ont été formées à un métier du numérique⁴³.

d. Les besoins en développement au regard de la situation française

L'inclusion et la médiation numérique sont devenues aujourd'hui des enjeux majeurs de l'adaptation des citoyens et des professionnels à la nouvelle donne de la transformation de nos sociétés et de nos économies marquées par la massification du numérique. Elles constituent un pilier des politiques de transformation des territoires.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de répondre à des besoins qui apparaissent aujourd'hui cruciaux dans les territoires pour réduire les fractures économiques, sociales et culturelles :

- **Accompagner la mise en œuvre de programmes de médiation multi-cibles dans les territoires.**
L'objectif est de répondre à des besoins des populations très hétérogènes depuis la personne âgée qui a des difficultés à se servir d'Internet au jeune sans emploi qui doit répondre à une annonce sur l'Emploi Store de Pôle Emploi en passant par la personne qui est équipé d'un ordinateur, mais a des difficultés à faire ses démarches administratives en ligne ou à l'artisan qui ne sait pas comment gérer sa facturation électronique dans le cadre d'un marché public. Ces programmes concerneraient, par conséquent, les citoyens et les professionnels de tous âges, en particulier les « *précaires numériques invisibles* ».
- **Soutenir des initiatives en faveur de l'éducation aux médias et au numérique** pour développer la capacité critique de l'usage du numérique et favoriser un développement culturel maîtrisé et éclairé par les citoyens des outils et des usages numériques.
- **Compléter le dispositif des tiers-lieux existant dans les territoires** pour favoriser, en particulier dans les territoires les plus isolés, l'accès aux services numériques et la sensibilisation au numérique par l'apprentissage et le « faire » ainsi que le développement des cultures numériques, et réaliser ainsi un maillage territorial complet. Il s'agirait également d'accompagner le **développement de réseaux de tiers-lieux** dans une approche de bassins de vie, à travers une offre de services facilement accessible et lisible, et fondés sur des complémentarités de compétences, de savoir-faire et d'équipements et sur la mutualisation.
- **Développer la formation sur le numérique sous trois angles :**
 - **La formation à la médiation numérique.** La médiation est un métier complexe qui demande de la technicité qui ne porte pas uniquement sur le numérique, mais sur la pédagogie, les relations humaines, la connaissance des procédures des services publics. Il est essentiel de permettre aux médiateurs en poste et aux personnes qui souhaitent s'orienter vers ces métiers, d'acquérir des qualifications en rapport avec les besoins exprimés par les personnes en difficulté avec le numérique. Un Titre Professionnel de niveau 3 existe, des organismes délivrent déjà des formations. L'accélération de la dématérialisation sous toutes ses formes, le développement d'applications numériques qui se renouvellent constamment, la complexité des services et souvent des interfaces utilisateurs révèlent des besoins de médiation importants auxquels les ressources humaines de médiation ne sont pas en mesure de répondre. Il apparaît donc nécessaire

⁴³ <https://www.grandecolenumerique.fr/chiffres-cles>

de former davantage de personnes capables si ce n'est de devenir des médiateurs à part entière, d'intégrer les pratiques de médiation à leurs métiers.

- **Le soutien au développement des initiatives de type GEN** adaptées au contexte de l'emploi local et régional en allant bien au-delà de formations sur le code et le développement pour intégrer des technologies à fort potentiel (IoT, robotique, cybersécurité, big data, technologies immersives,...). Les entreprises numériques et celles qui se numérisent font face à une pénurie de main d'œuvre qui handicapent leur croissance. Par ailleurs, les formations GEN ont démontré leur utilité en permettant à de nombreux jeunes « décrocheurs » et demandeurs d'emploi de s'insérer dans les entreprises grâce à la pédagogie « par le faire » et par projets. Si les formations de la GEN ne couvrent pas tous les besoins d'emplois numériques et si elles ne peuvent prétendre fournir des qualifications de niveau technicien, a fortiori ingénieur, elles permettent à des personnes en difficulté de trouver un emploi adapté au monde d'aujourd'hui et de demain et à des entreprises de recruter des personnes davantage employables.
- **Le soutien à la mise en œuvre de formations de niveau III et II** portées par les acteurs du territoire, en premier lieu les entreprises, à partir de l'évaluation de leurs besoins, en particulier en relation avec les organismes de branches. Une priorité pourrait être donnée à des formations de type Bachelor et en apprentissage répondant bien aux besoins des entreprises et à des formations continues. Ce besoin se révèle de plus en plus dans les territoires par la création par les entrepreneurs eux-mêmes de formations qu'ils animent, car adaptées à leurs besoins de recrutement.
- **Favoriser les actions innovantes sur la découverte et l'appropriation des métiers du numérique**, y compris ceux en lien avec le développement de l'industrie (industrie du futur), en lien avec les branches professionnelles. L'enjeu est, en effet, de drainer de plus en plus de jeunes, de demandeurs d'emploi qui souhaitent se reconverter et de filles vers les métiers du numérique qui sont aujourd'hui en tension et pour lesquels les entreprises ont des difficultés à recruter. Des programmes comme Territoires d'Industrie et le French Fab Tour peuvent aussi constituer des opportunités de développement d'actions pérennes en ce qui concerne plus particulièrement l'industrie du futur dont le développement est largement commandé par les technologies et les usages numériques.

En conclusion, s'ils sont importants et vastes au regard des impératifs de transformation du pays, les besoins identifiés par la France dans le domaine du numérique concernent les 4 piliers de la transition numérique des territoires :

- **La disponibilité des infrastructures très haut débit et l'accès aux réseaux dans tous les territoires**, ce qui suppose l'achèvement de la couverture en fibre optique des régions ;
- **La transition numérique des entreprises et des secteurs « verticaux » de l'économie** et l'appui au développement des entreprises numériques ;
- **La transformation numérique des organisations publiques** pour leur permettre d'être plus performantes dans leur offre de services notamment en termes de qualité de l'expérience utilisateur ;
- **La médiation numérique et la montée en compétences des professionnels et des citoyens** afin qu'ils maîtrisent davantage les cultures, les usages, les services et les outils numériques, ce qui suppose d'articuler un réseau de lieux d'accueil et d'accompagnement avec des supports méthodologiques.

De façon plus précise, l'observation du développement du numérique dans les territoires révèle de manière transversale **cinq constats** dont il conviendra de tenir compte pour la construction de la programmation 2021-2027 :

- **La dispersion des fonds FEDER entre une multiplicité de projets de petite taille** : elle révèle une faible mutualisation, génère des coûts supplémentaires, pose des problèmes de cohérence et d'interopérabilité de systèmes et de services et crée in fine des distorsions entre les services numériques d'un territoire à l'autre, d'une région à l'autre. Ce constat est observable à l'échelle tant des territoires infrarégionaux que des régions elles-mêmes. Cette dispersion est une menace pour la cohérence des politiques publiques et la cohésion des territoires.
- **Les faibles synergies entre les politiques et programmes lancés par l'Etat et les projets régionaux et infrarégionaux** : à ce jour, les politiques nationales et régionales agissent souvent « en silos » sans que l'addition des efforts ne se réalise. Des opportunités sont ainsi perdues et l'absence de synergies entre fonds FEDER et fonds nationaux interpelle sur la cohérence des politiques publiques.
- **L'absence de mutualisation entre les régions qui rencontrent pourtant des problématiques souvent identiques** : elle crée des fragmentations entre régions, certaines offrant des services plus avancés que d'autres, des problèmes d'interopérabilité, des inégalités dans les services offerts, des ruptures dans le parcours usager d'une région à l'autre et des surcoûts d'investissement.
- **Un besoin d'une vision stratégique partagée entre les acteurs dans les territoires**. Faute de cette vision et d'une capacité des acteurs à se projeter dans les prochaines années sur le rôle du numérique dans leur territoire, le risque est important de voir se développer des projets sans cohérence, de manière erratique et sans ambition.
- **La nécessité de prendre en compte les technologies d'avenir et leur intégration aux projets dans les territoires**. Les technologies innovantes ne sont en effet pas l'apanage de la recherche, elles se diffusent progressivement à travers le développement de cas d'usage. Elles sont facteurs de compétitivité, de développement de nouveaux services, d'enrichissement de l'expérience utilisateur, d'économies, d'amélioration des connaissances,... Des technologies comme la chaîne de blocs, la réalité immersive, la robotique et la cobotique, l'informatique quantique, la fabrication additive, le deep learning, les réseaux neuronaux,..., sont autant d'opportunités pour les territoires pour peu qu'en lien avec la recherche, de nouveaux cas d'usage soient développés, accompagnés et soutenus.

CONNAÎTRE les programmes européens est une collection du programme national d'assistance technique interfonds Europ'Act. Elle vise à apporter aux acteurs des politiques européennes de cohésion, de développement rural et des affaires maritimes et de la pêche en France, des éléments de réflexion visant à renforcer et améliorer le suivi et le pilotage des programmes européens.

Cette collection comprend plusieurs types de publications : études, analyses et cadrages conceptuels.

Contacts

Agence nationale de la cohésion des territoires
Pole politique de cohésion européenne

mae@anct.gouv.fr

En savoir plus

www.europe-en-france.gouv.fr